

Les grandes écoles publiques

Les grandes écoles publiques sous la tutelle du Ministère chargé de l'enseignement supérieur sont au nombre de quatre:

- l'École nationale supérieure de statistique et d'économie appliquée (ENSEA);
- l'Institut national polytechnique Félix Houphouët-Boigny (INP-HB);
- l'Institut pédagogique national de l'enseignement technique et professionnel (IPNETP);
- l'École normale supérieure (ENS).

L'ENSEA et L'INP-HB se classent parmi les grandes écoles publiques de formation professionnelle et technique dont la vocation est de former des ingénieurs et des techniciens supérieurs dans les différents domaines d'activités. L'IPNETP et l'ENS se classent parmi les grandes écoles de formation des formateurs dont la vocation est la formation et le perfectionnement du personnel enseignant pour les cycles de l'enseignement secondaire général et de l'enseignement secondaire technique et professionnel.

1. L'ÉCOLE NATIONALE DE STATISTIQUE ET D'ÉCONOMIE APPLIQUÉE (ENSEA)

1.1 HISTORIQUE

L'École nationale de statistique et d'économie appliquée (ENSEA) a été créée en 1961. C'était à l'origine une école d'application à la direction de la statistique et des études économiques de Côte d'Ivoire. Elle se limitait au départ à la formation des fonctionnaires du corps des agents techniques de la statistique recrutés sur concours professionnel parmi les commis du service ou par concours direct ouvert aux candidats titulaires du BAC scientifique ou du niveau terminal scientifique sous réserve du BAC. En 1963, l'École d'application prend le nom d'École de statistique et devient un établissement d'enseignement placé sous l'autorité directe du Ministre des finances, des affaires économiques et du plan d'alors. Sa vocation s'élargit à la formation en 2 ans de cadres de niveau supérieur dénommés « chef de travaux ». En 1968, il y a la création au sein de l'école d'un nouveau corps de statisticiens: celui des adjoints-techniques de la statistique. En juin 1969, en raison de son caractère international de plus en plus affirmé, une loi érige l'école en établissement public d'enseignement supérieur doté de la personnalité civile et de l'autonomie financière. En 1982, l'école étend ses objectifs à la formation de cadres statisticiens au plus haut niveau et prend sa dénomination actuelle.

1.2 MISSION

L'ENSEA a pour vocation d'assurer la formation des statisticiens pour les pays ayant la langue française en partage. Cette formation est délivrée à travers 4 filières distinctes conçues en fonction du niveau de recrutement des élèves comme l'atteste le tableau 5-1.

À ce jour, l'ENSEA est le seul établissement de formation statistique en Afrique au sud du Sahara qui délivre simultanément ces quatre types de formation à tous les pays francophones de cette région. Le champ de recrutement s'étend progressivement à Haïti ainsi qu'aux pays lusophones d'Afrique. L'ENSEA propose par ailleurs des actions d'initiation et de perfectionnement dans différentes matières, destinées aux cadres des administrations publiques et privées, et développe progressivement ses capacités en matière d'études et de recherche.

Le métier de statisticien est de recueillir, d'analyser et de diffuser de l'information. Il est de décrire, résumer et quantifier l'information, pour tirer de ces observations souvent incomplètes et particulières, des conclusions d'une portée

générale.

Les ingénieurs statisticiens économistes (ISE) ont vocation à la direction et à l'encadrement des grands organismes statistiques, économiques et de planification. Leur mission est de participer à la définition des besoins de la connaissance économique et sociale, d'analyser les structures complexes, de contribuer aux orientations fondamentales des politiques de développement.

Les ingénieurs des travaux statistiques (ITS) ont vocation à participer à toutes les fonctions dévolues aux statistiques. Ils doivent être en mesure de prendre en charge les travaux de conception, de collecte de l'information, de son analyse et de sa diffusion.

Les adjoints techniques (AD) sont des cadres d'application qui ont pour rôle la production statistique et l'encadrement des enquêteurs sur le terrain. Les agents techniques (AT) sont les cadres d'exécution de l'appareil statistique.

Les ingénieurs et techniciens diplômés de l'ENSEA occupent des fonctions diverses dans l'administration (ministères chargés du plan, de l'économie, des finances, du travail, de la santé publique, etc.), institutions de recherche et enseignement supérieur, entreprises parapubliques (port, caisse de prévoyance sociale, sociétés nationales de développement), secteurs privés (banques de développement, commerciales ou centrales, sociétés de service), institutions internationales (Banque africaine de développement, PNUD, FMI, Banque mondiale, etc).

1.3 STRUCTURE ET ORGANISATION

L'ENSEA a quatre organes qui sont la commission consultative de gestion, la direction, les structures pédagogiques et les organes techniques (la figure 5-1).

LA COMMISSION CONSULTATIVE DE GESTION

Cette commission comprend le Ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique ou son représentant (Président de la commission), le Ministre délégué auprès du Premier Ministre chargé de l'économie, des finances, du commerce et du plan ou son représentant, le Ministre de l'éducation nationale ou son représentant, le Ministre de l'emploi et de la fonction publique ou son représentant et le représentant des anciens élèves diplômés de l'ENSEA. Le contrôleur budgétaire et l'agent comptable participent avec voix consultative aux réunions de la commission consultative de gestion. Outre les pouvoirs et attributions que la commission exerce, les actes suivants du directeur de l'ENSEA sont soumis à son autorisation préalable: la création de département, service ou toutes autres structures; les programmes d'investissement; le règlement intérieur; les programmes de prestation de service destinés à des partenaires extérieurs.

LA DIRECTION

L'ENSEA est dirigée par un directeur nommé par décret en conseil des ministres, sur proposition conjointe des ministres membres de la commission consultative de gestion. Il a rang de directeur d'administration centrale et est l'ordonnateur principal de l'école. Depuis sa création, l'ENSEA fut dirigée successivement par Madame Coulibaly, Monsieur Jaltien-Amiguet François et Monsieur Koffi N'Guessan (depuis décembre 1994). La direction comprend la sous-direction de l'administration et des finances chargée de l'administration générale et des finances (notamment la préparation du budget et des opérations d'exécution du budget, la comptabilité analytique, la préparation des baux, marchés, contrats et conventions et du suivi de leur exécution et la gestion administrative du personnel enseignant, administratif et technique), la sous-direction de la scolarité (chargée de l'inscription, du suivi des dossiers scolaires et de l'état des bourses) et la sous-direction de la gestion des équipements généraux (chargée de la réalisation des opérations de maintenance des installations communes ainsi que de l'élaboration et du suivi des constrats de maintenance de ces installations). Le sous-directeur de l'administration et des finances est nommé par arrêté du Ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique, sur proposition du directeur de l'ENSEA. Il a rang de sous-directeur d'administration centrale.

LES STRUCTURES PÉDAGOGIQUES

Ils se composent de 3 directions d'études et de 5 départements de formation et de recherche. Les directions d'études sont la direction d'études chargée de la formation des ingénieurs statisticiens économistes (ISE), la direction d'études chargée de la formation des ingénieurs des travaux statistiques (ITS) et la direction d'études chargée de la formation des techniciens de la statistique (TS). Les directeurs d'études sont nommés par arrêté du Ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique sur proposition du directeur de l'ENSEA. Ils ont rang de sous-directeur d'administration centrale. Les départements de formation et de recherche qui regroupent les enseignants d'une même discipline ou de disciplines voisines ainsi que les équipements pédagogiques liés à ces disciplines. L'ENSEA comprend les départements de probabilité et statistiques, d'économie, de mathématiques, de démographie et d'informatique. Les chefs de département sont nommés par arrêté du Ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique sur proposition du directeur de l'ENSEA, pour une durée de trois ans renouvelable. Ils sont placés sous l'autorité des directeurs d'études.

LES ORGANES TECHNIQUES

Il y a trois organes qui sont: I) le comité de direction chargé de suivre et de coordonner la mise en application de la politique et la gestion de l'école. Il est composé du directeur de l'établissement qui en assure la présidence, des directeurs d'études et du sous-directeur des affaires administratives et financières; II) Le

conseil d'école chargé d'examiner l'opportunité des projets de formation initiale, de formation continue, de recherche et d'assistance, de contrôler la validité des programmes d'enseignement, de vérifier les critères d'admission et d'évaluer les résultats des enseignements. Le conseil d'école, constitué en jury se prononce sur les admissions en année supérieure et sur la délivrance des diplômes; III) Le conseil d'enseignement et de recherche, chargé d'émettre des avis et recommandations sur toutes questions portant sur le fonctionnement pédagogique et les activités de recherche de l'établissement.

1.4 PERSONNEL

Le personnel enseignant, administratif et technique de l'ENSEA se compose de 15 enseignants fonctionnaires ivoiriens, 2 coopérants français (informatique et économie), 1 assistant technique africain (statistique) et 21 personnels administratifs et techniques. Chaque année, pour combler le déficit d'enseignants, l'école fait appel à des vacataires qui sont des professionnels des secteurs publics et privés. En 2001, le nombre de vacataire s'élève à 80 personnes.

1.5 ÉTUDIANTS

Le tableau 5-2 présente la répartition entre 1993 et 1997 du nombre d'étudiants par filière et par nationalité. Dans ce tableau, on remarque le nombre élevé d'étudiants étrangers dans les filières d'ingénieur. Ce nombre est parfois plus élevé que celui des nationaux.

1.6 BUDGET

Les recettes de l'établissement proviennent de plusieurs sources notamment des subventions des Budget général de fonctionnement (BGF) et du Budget spécial d'investissement et d'équipement (BSIE), des dons, legs et libéralités de toute nature qu'il est appelé à recueillir dans le cadre de la réglementation en vigueur, des produits de ses prestations de service et des fonds provenant d'aides extérieures. Les dépenses quant à elles sont constituées par les dépenses de fonctionnement et les dépenses d'équipement. Le tableau 5-3 présente la somme de la subvention du BGF depuis 1993.

2. L'INSTITUT NATIONAL POLYTECHNIQUE FÉLIX HOUPHOUËT-BOIGNY (INP-HB)

2.1 HISTORIQUE ET MISSION

L'Institut national polytechnique Félix Houphouët-Boigny a été créé par le décret n° 96-678 du 4 septembre 1996. Son siège est à Yamoussoukro. L'INP-HB est un établissement public national à caractère administratif (EPA) résultant de la fusion des quatre grandes écoles existants auparavant à Yamoussoukro à savoir:

- l'École nationale supérieure des travaux publics (ENSTP);
- l'École nationale supérieure d'agronomie (ENSA);
- l'Institut national supérieur de l'enseignement technique (INSET);
- l'Institut agricole de Bouaké (IAB).

L'INP-HB est chargé: de la formation initiale de techniciens supérieurs dans les domaines de l'industrie, de l'administration, du commerce, de l'agronomie et du génie civil; de la formation initiale d'ingénieurs des techniques et d'ingénieurs de conception dans les domaines de l'industrie, de l'administration, du commerce, de l'agronomie et du génie civil; de la formation continue et du perfectionnement des cadres; de la recherche scientifique et technologique et de la validation de ses résultats; et de production, d'expertise et de conseil au service du développement.

2.2 STRUCTURE ET ORGANISATION

L'INP-HB comprend la commission consultative de gestion, des organes et des autorités qui concourent à son administration et des structures de formation et de recherche (la figure 5-2).

LA COMMISSION CONSULTATIVE DE GESTION

Elle comprend le Ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique ou son représentant (Président); le Ministre de l'agriculture et des ressources animales ou son représentant; le Ministre de l'économie et des finances ou son représentant; le Ministre de l'emploi, de la fonction publique et de la prévoyance sociale ou son représentant; le Ministre Résident du district autonome de Yamoussoukro ou son représentant; le président de la Chambre de commerce et d'industrie de Côte d'Ivoire (CCI-CI) ou son suppléant; et le président de la Chambre d'agriculture de Côte d'Ivoire ou son suppléant. Le contrôleur budgétaire et l'agent comptable participent avec voix consultative aux réunions de la commission consultative de gestion.

L'ADMINISTRATION

Pour son administration, l'INP-HB dispose d'une direction et d'un conseil d'institut. La direction se compose d'un directeur assisté par un directeur adjoint et d'un secrétaire général. Le directeur de l'institut est nommé par décret pris en conseil des ministres, sur proposition conjointe des ministres membres de la commission consultative de gestion. Il a rang de directeur général d'administration centrale. Depuis sa création en 1996, l'INP-HB fut dirigé par Messieurs Nahounou Boubouo (1996-2000) et Ado Gossan (depuis le 3 janvier 2001). Le directeur dirige l'institut sur le plan administratif et financier et sur le plan de la formation et de la recherche. Le directeur adjoint est nommé par décret pris en conseil des ministres sur proposition du Ministre chargé de l'enseignement supérieur. Il a rang de directeur d'administration centrale. Le directeur adjoint est chargé de la planification, de la programmation et de la coordination des enseignements et des activités de recherche. Il assure notamment la coordination entre les écoles et les départements de formation et de recherche. Le secrétaire général est nommé par décret pris en conseil des ministres sur proposition du Ministre chargé de l'enseignement supérieur. Il a rang de directeur d'administration centrale. Le secrétaire général est chargé de la coordination des services administratifs et techniques.

La direction comprend les directions et les sous-directions suivantes:

- la direction des finances qui comprend la sous-direction du budget et la sous-direction de la comptabilité;
- la direction des ressources humaines qui comprend la sous-direction des personnels enseignants et chercheurs et la sous-direction des personnels administratifs et techniques;
- les sous-directions placées sous l'autorité du directeur adjoint: la sous-direction de l'informatique chargée d'apporter un appui à l'ensemble des structures de l'institut en matière d'équipement et de maintenance informatique, de traitement des données et d'assistance et de formation des utilisateurs de matériels informatiques; et la sous-direction de la documentation, de l'information scientifique et de l'édition qui offre aux enseignants, aux chercheurs et aux étudiants, l'accès à la documentation nécessaire à leurs activités pédagogiques et scientifiques et favorise le bon déroulement des actions menées par les structures de formation et de recherche;
- les sous-directions placées sous l'autorité du secrétaire général : la sous-direction du patrimoine et de la maintenance chargée de la gestion du patrimoine; la sous-direction de la scolarité, de l'accueil et de l'information; la sous-direction de l'extra-scolaire chargée de la gestion des activités d'hébergement et de restauration, ainsi que des activités extra-scolaires; et la sous-direction des relations extérieures et de l'antenne d'Abidjan.

Les sous-directeurs sont nommés par arrêté du Ministre chargé de l'enseignement supérieur, sur proposition du directeur de l'institut. Ils ont rang de sous-directeur d'administration centrale.

LE CONSEIL D'INSTITUT

Il statue sur la politique de l'institut et délibère notamment sur les contenus des contrats pluriannuels; l'organisation générale des études, ainsi que sur les programmes de recherche, de production et de coopération internationale; la création, la suppression ou la modification de filières de formation qu'il propose à l'agrément de la Conférence des établissements d'enseignement supérieur; le projet de budget qu'il propose à la commission consultative de gestion; le montant des frais d'inscription et des autres recettes qu'il propose à la commission consultative de gestion; et la répartition des ressources allouées à l'institut. Le conseil d'institut exerce en premier ressort, le pouvoir disciplinaire à l'égard des responsables administratifs et pédagogiques, des enseignants, des chercheurs et des étudiants. Pour son bon fonctionnement, le conseil d'institut dispose d'un conseil scientifique, d'un conseil pédagogique et d'un conseil de discipline.

LES STRUCTURES DE FORMATION ET DE RECHERCHE

Ce sont les écoles et les départements de formation et de recherche. Les écoles correspondent à des projets pédagogiques relevant d'un niveau de formation et/ou d'un secteur d'activités spécifiques. L'INP-HB comprend six écoles qui sont:

- l'École supérieure des mines et de géologie (ESMG);
- l'École supérieure des travaux publics (ESTP);
- l'École supérieure d'industrie (ESI);
- l'École supérieure de commerce et d'administration des entreprises (ESCAE);
- l'École supérieure d'agronomie (ESA);
- l'École de formation continue et de perfectionnement des cadres (EFCPC).

Depuis 2000, une septième école a été créée mais elle n'a pas été encore adoptée en conseil des ministres. Il s'agit de l'École préparatoire (EP). Les écoles comprennent un directeur d'école (il est nommé par décret sur proposition du Ministre chargé de l'enseignement supérieur et a rang de directeur d'administration centrale), un conseil d'école, des filières de formation et des services administratifs et techniques.

Les départements de formation et de recherche regroupent les enseignants et les chercheurs d'une même discipline ou de disciplines voisines ainsi que les équipements pédagogiques, les ateliers et les laboratoires liés à ces disciplines. Les départements de formation et de recherche effectuent des enseignements pour le compte des écoles et mènent des activités de recherche, de production ou de service. L'INP-HB comprend les départements de formation et de recherche suivants:

- Département agriculture et ressources animales;
- Département bâtiment et urbanisme;
- Département infrastructure et transport;
- Département eaux, forêts et environnement;

- Département finances et comptabilité;
- Département génie chimique et agro-alimentaire;
- Département génie électrique et électronique;
- Département génie mécanique et énergétique;
- Département sciences géographiques;
- Département gestion, commerce et économie appliquée;
- Département mathématique et informatique;
- Département langues et sciences humaines;
- Département sciences de la terre et des ressources minières;
- Département sciences juridiques et administratives.

Les départements comprennent un directeur de département - président du conseil de département, un conseil de département qui délibère sur toutes les questions relatives au fonctionnement et à la vie du département, des ateliers et des laboratoires, et des services administratifs et techniques. Les directeurs de département assurent la coordination de l'ensemble des activités relevant du département. Ils sont nommés par arrêté du Ministre chargé de l'enseignement supérieur, pour une période de trois ans renouvelable, sur proposition du conseil de département. Ils ont rang de sous-directeur d'administration centrale.

2.3 PERSONNEL, ÉTUDIANTS, BUDGET

Le personnel enseignant, administratif et technique de l'INP-HB se compose environ de 330 enseignants permanents (fonctionnaires ivoiriens), 400 administratifs et techniques, 200 vacataires et 10 coopérants français. Le nombre total d'étudiants en 2002 est de 4 787. Ce nombre était environ de 3 000 en 1996, année de création de l'institut. Le tableau 5-4 présente le nombre d'étudiant par l'école.

L'École de formation continue et de perfectionnement des cadres (EFCPC) totalise le plus grand nombre d'étudiant de l'institut, avec un pourcentage de 38%. Viennent ensuite l'École supérieure d'industrie (ESI) et l'École préparatoire (EP) avec un pourcentage de 17%.

Le budget de l'INP-HB s'élevait à 8 milliards de FCFA en 1996, année de fondation. Ce budget est passé à 6,5 milliards de FCFA en 2002.

3. LES ÉCOLES CONSTITUANTES DE L'INP-HB

3.1 L'ÉCOLE SUPÉRIEURE DES MINES ET DE GÉOLOGIE (ESMG)

HISTORIQUE ET MISSION

L'École supérieure des mines et de géologie (ESMG) est née avec le décret n° 96-678 du 4 septembre 1996 portant création de l'INP-HB. L'école a bénéficié d'un héritage relativement ancien, car c'est depuis 1973, qu'au sein de l'École nationale supérieure des travaux publics (ENSTP), l'État avait décidé d'entreprendre la formation d'ingénieurs et de techniciens supérieurs des mines et de géologie. Bien que la formation des ingénieurs des techniques ait été suspendue depuis 1984, celles des techniciens supérieurs a continué jusqu'à nos jours.

L'ESMG a pour mission la formation initiale des techniciens supérieurs, des ingénieurs des techniques et des ingénieurs de conception dans les domaines de la géologie, des mines et du pétrole et de toute autre activité connexe. Cette formation est organisée en deux cycles: le cycle technicien supérieur et le cycle ingénieur de conception. Le tableau 5-5 présente les caractéristiques des différents cycles de formation. Le cycle de technicien supérieur (TS) comprend une seule filière dénommée mines et géologie. Le cycle d'ingénieur de conception comprend deux filières: la filière mines et carrières, et la filière pétrole. L'ESMG prépare les jeunes diplômés à devenir des hommes compétents et responsables possédant le goût de l'entreprise et le sens du travail en équipe dans les domaines du génie minier, pétrolier, de la géologie et de l'hydrogéologie.

STRUCTURE ET FONCTIONNEMENT

L'ESMG comprend pour son fonctionnement une direction, des services pédagogiques et des organes techniques (Voir la figure 5-3).

DIRECTION DE L'ESMG : Le directeur assure la coordination de l'ensemble des activités relevant de l'école. Il préside le conseil d'école. Il prépare les délibérations du conseil d'école et assure l'exécution des décisions dudit conseil. Il est responsable des services administratifs et techniques de l'école. Il est l'ordonnateur délégué du budget de l'école. Depuis sa création, l'ESMG est dirigé par Monsieur Yao Kouakou Alphonse, docteur ès sciences de la terre. Il est aidé dans sa tâche par les collaborateurs suivants: un conseiller technique; un conseiller chargé de la pédagogie; un chef du service administratif et financier; un chef de service logistique; et un représentant de l'ESMG auprès du sous-directeur de l'antenne d'Abidjan. Ces personnes sont nommées par le directeur général de l'INP-HB sur proposition du directeur de l'ESMG.

Le conseiller technique assiste le directeur dans la coordination des acti-

vités des directeurs des cycles. Il est également chargé d'instruire des dossiers relatifs aux projets pédagogiques de l'école, en vue de faciliter et d'aider à la prise de décision. Il est chargé de réaliser la synthèse des rapports d'activités des cycles et des documents relatifs à la préparation des conseils et des jurys. Le conseiller chargé de la pédagogie a pour rôle: la coordination de la recherche et de l'organisation des stages; l'archivage des rapports de stages, de travaux de fin d'études (TFE) et de projet de fin d'études (PFE); le suivi des projets de production; la révision, l'évolution des programmes de formation et de l'ingénierie pédagogique en collaboration avec les départements; et, l'initiation des filières de formation en relation avec les départements et le secteur professionnel.

Le chef de service financier est chargé d'assister le directeur dans la confection du budget de l'école; de préparer les documents comptables (liquidation, ordonnancement, facturation, etc) relatifs à la gestion de l'école; de rédiger un rapport périodique sur l'état d'exécution du budget; et d'assurer le suivi des indicateurs de performance relatifs à l'exécution du budget. Le chef du service logistique est chargé d'apporter un appui à l'ensemble des structures de l'école. Il offre aux enseignants et aux élèves l'accès aux commodités nécessaires à leurs activités pédagogiques et favorise le bon déroulement des actions de formation. Il veille en particulier à l'approvisionnement de l'école en fournitures de bureau, du suivi des relations avec les services d'appui pédagogiques (reprographie, documentation, audiovisuel, etc). Il est en outre chargé de la gestion du patrimoine de l'école.

Le représentant de l'ESMG auprès du sous-directeur de l'antenne d'Abidjan est chargé de veiller aux intérêts de l'école à Abidjan, sous l'autorité du sous-directeur de l'antenne. Il assure notamment le relais des structures de l'école au niveau de l'organisation des stages; de l'accueil et de l'information des élèves de l'ESMG en sorties de terrain et en stage à Abidjan; et de la communication et des relations avec le secteur professionnel à Abidjan.

LES SERVICES PÉDAGOGIQUES : Ils sont au nombre de deux: la direction des études du cycle ingénieur de conception et la direction des études du cycle technicien supérieur. Les directeurs des études des cycles sont chargés de la définition des objectifs de formation; de la définition des objectifs pédagogiques; de l'élaboration du calendrier pédagogique et de la programmation des évaluations; de tisser des liens avec le milieu professionnel; de développer les relations avec les départements; de la préparation des états des masses horaires prévisionnelles et réalisées des professeurs permanents et vacataires intervenant au niveau de l'école; de contrôler la conformité des cours avec les programmes établis; d'organiser les sorties de terrain, des projets de fin d'études, des travaux de fin d'études et des soutenances devant les jurys; de la préparation des conseils de classes et du jury d'école; de la rédaction du rapport d'activité concernant le cycle; et d'assurer le suivi des projets de production. Chaque directeur des études est assisté des assistants de cycle et des inspecteurs de filières. Ils sont nommés par le directeur de l'INP-HB sur proposition du directeur de l'ESMG.

L'assistant de cycle est chargé de la confection des emplois du temps; du

pointage des interventions des enseignants; du contrôle de la réalisation des enseignants; du contrôle des moyennes des élèves; de la rédaction du compte rendu des réunions du conseil de classe; du suivi et du contrôle de l'édition des bulletins, des attestations et des diplômes; et de veiller aux bonnes conditions de travail des enseignants au niveau de l'école. L'inspecteur de filière est chargé du contrôle de l'assiduité des élèves; du suivi des sorties de terrain et des visites de chantiers; de la diffusion des informations auprès des élèves; de veiller aux bonnes conditions de travail des élèves en classe; d'assurer l'affectation des salles de classes; et de veiller à l'organisation des élèves.

LES ORGANES DE L'ESMG : Ce sont:

- le conseil d'école qui délibère sur toutes les questions relatives au fonctionnement et à la vie de l'école;
- le conseil pédagogique qui délibère sur toutes les questions relatives aux projets pédagogiques à l'école;
- le conseil de classe qui se réunit à la fin de chaque trimestre pour examiner les résultats scolaires des élèves;
- le comité de direction de l'ESMG chargé de suivre et de coordonner la mise en application de la politique et la gestion de l'école;
- le conseil de discipline des élèves veille à l'ordre et à la discipline au sein de l'ESMG, conformément aux règles de comportement applicables aux élèves;
- le jury d'école est chargé de délibérer en dernière analyse sur les résultats scolaires des élèves sur la base des propositions de décisions arrêtées par le conseil de classe;
- le grand jury siège à la fin de l'année scolaire pour évaluer les travaux de fin d'études (TFE) des élèves en troisième année de formation d'ingénieur;
- le jury de projet de fin d'études se réunit avant et après les soutenances. Il est subdivisé en sous-jury dont le nombre varie en fonction des spécialités couvertes par les projets et de l'effectif des promotions dans les filières;
- le jury de stages de production se réunit avant et après les soutenances. Il est aussi subdivisé en sous-jury.

PERSONNEL, ÉTUDIANTS, BUDGET

Le personnel enseignant, administratif et technique de l'ESMG se compose de 50 enseignants permanents, 40 vacataires et 12 personnels administratifs et techniques. Les effectifs d'étudiants comprennent le tronc commun technicien supérieur ESMG/ESTP qui est géré pendant les six premiers mois de chaque année scolaire par l'ESMG. Environ 25 élèves de ce tronc commun sont sélectionnés et orientés en filière TS mines et géologies. Le tableau 5-6 permet d'avoir un aperçu des effectifs par cycle de formation de 1996 à 2002.

Les dotations budgétaires ont été allouées à l'ESMG au titre du fonctionnement. Elles couvrent essentiellement les chapitres relatifs aux activités pédagogiques. Ce sont 51 millions de FCFA en 1997, 55,1 millions de FCFA en 1998, 72,15 millions de FCFA en 1999, 71,6 millions de FCFA en 2000 et 62,9 millions de

FCFA en 2001. Aucune dotation n'a été attribuée au titre du BSIE.

3.2 L'ÉCOLE SUPÉRIEURE DES TRAVAUX PUBLICS (ESTP)

HISTORIQUE ET MISSION

À l'aube des indépendances, le gouvernement ivoirien a éprouvé la nécessité de former des cadres dans le domaine du génie civil. C'est ainsi que l'ex-École nationale supérieure des travaux publics (ENSTP) fut fondée en 1963. Elle a été installée à Abidjan jusqu'en 1979 où elle a été transférée à Yamoussoukro. Avec la création, le 4 septembre 1996, de l'INP-HB, l'ex-ENSTP devient École supérieure des travaux publics (ESTP).

L'ESTP est chargée de la formation initiale d'ingénieurs et de techniciens supérieurs du bâtiment, du génie civil et de toute autre spécialité connexe; du perfectionnement des cadres moyens et supérieurs des métiers du génie civil ou toute autre spécialité connexe; de la recherche dans le domaine du génie civil; et des prestations de conseil, d'expertise et de production au bénéfice de partenaires extérieurs publics ou privés.

Pour assurer sa mission de formation et de recherche, l'ESTP met en œuvre des structures pédagogiques comprenant notamment trois cycles comme le montre le tableau 5-7.

Le cycle de techniciens supérieurs comprend les filières ou voies d'approfondissement suivantes: bâtiment et urbanisme, équipement et géomètre. Le cycle ingénieur des techniques comprend les filières ou voies d'approfondissement suivantes: bâtiment, technique géographique, hydraulique et routes. La formation des ingénieurs des techniques a débuté en 1980 mais s'est arrêtée en 1988. La réouverture de cette formation est actuellement en cours d'étude. Le cycle ingénieurs de conception comprend les filières suivantes: bâtiment, infrastructure, hydraulique et environnement, transports.

STRUCTURE ET ORGANISATION

L'organisation de l'ESTP est similaire à celle de l'ESMG. L'ESTP comprend en plus une cellule projet qui assiste la direction dans la réalisation des projets de production, d'expertise et de conseil. Depuis sa création, l'ESTP fut dirigée par Messieurs Leborgn (1961-1964), Camel Roger (1964-1965), Muy Jean (1965-1969), Dewite (1969-1970), Girod Jean (1970-1972), Achy Brou (1972-1975), Phillippe Mussy (1975-1981), Akélé Ezan (1981-1992), Kakou Sylvain (1992-1996), Echui Aka Désiré (1996-2001) et Ouayou Balié Simon (depuis janvier 2001).

PERSONNEL, ÉTUDIANTS, BUDGET

Le personnel enseignant de l'ESTP se compose de 55 enseignants permanents et 33 vacataires. Depuis sa création, l'ESTP a formé 660 ingénieurs de

conception, 594 ingénieurs de techniques et 2 006 techniciens supérieurs. Le tableau 5-8 montre les effectifs par cycle depuis 1996.

En 1999, le budget de l'ESTP s'élevait à 72,9 millions de FCFA au titre du Budget général de fonctionnement. Ce budget est passé à 46,75 millions de FCFA par suite du regroupement de certaines dépenses de l'INP-HB.

3.3 L'ÉCOLE SUPÉRIEURE D'INDUSTRIE (ESI)

HISTORIQUE ET MISSION

Créé en 1974, l'Institut national supérieur de l'enseignement technique (INSET) regroupait les écoles suivantes: l'École nationale supérieure d'ingénieur d'Abidjan (ENSIA), École supérieure de commerce d'Abidjan (ESCA), l'Institut de technologie industriel (ITI) et l'Institut de technologie tertiaire (ITT). À la faveur de la réforme de l'enseignement supérieur en 1996, qui entraîne la fusion et la restructuration des ex-grandes écoles de Yamoussoukro, l'ENSIA, l'ITI et l'ITT deviennent l'École supérieure d'industrie (ESI).

L'ESI assure des formations diplômantes dans les domaines du secteur industriel. L'ESI assure aussi des formations qualifiantes en partenariat avec l'École de formation continue de perfectionnement des cadres (EFCPC) de l'INP-HB. L'ESI est constituée de deux cycles de formation: le cycle ingénieur de conception et le cycle technicien supérieur. Le tableau 5-9 présente les caractéristiques de chacun de ces cycles.

Le cycle de technicien supérieur comprend les filières suivantes: chimie industriel, génie alimentaire, moteur et équipement motorisé, maintenance et électromécanique, génie mécanique et productique, électronique, informatique et électrotechnique. Le cycle d'ingénieur de conception comprend les filières suivantes: mécanique et automatisme industrielle, généraliste, énergétique, électronique, électrotechnique, informatique et télécommunication.

L'ingénieur sortant de l'ESI peut faire carrière dans l'industrie, au sein d'unités de conception, de réalisation de maintenance, de production ou de recherche et développement. La formation à l'entrepreneuriat qu'il a reçu devrait pouvoir le conduire à l'auto-emploi. Le technicien supérieur sortant de l'ESI occupe des postes de responsabilité dans toutes les activités du secteur privé, public et para-public, construisant, exploitant, mettant en œuvre, ou utilisant les matériels concernés par les technologies enseignées à l'école.

STRUCTURE ET ORGANISATION

L'organisation de l'ESI est similaire à celle de l'ESMG. Cependant, en plus des deux directions d'études des cycles ingénieurs et de techniciens supérieurs, l'ESI a une troisième direction d'études chargée des études de 3^e cycle (DESS, DEA et doctorat) (la figure 5-4).

Depuis sa création en 1996, l'ESI fut dirigée par Messieurs Amon d'Aby (1996-2001) et Nguessan Kotchy (depuis janvier 2001).

3.4 L'ÉCOLE SUPÉRIEURE DE COMMERCE ET D'ADMINISTRATION DES ENTREPRISES (ESCAE)

HISTORIQUE ET MISSION

L'École supérieure de commerce et d'administration des entreprises (ESCAE) a été créée le 4 septembre 1996 par la fusion de trois écoles qui sont: l'École de technologie tertiaire (ETT); l'École supérieure de comptabilité (ESC); l'École supérieure de commerce (ESCA), créée avec l'aide de l'École des hautes études commerciales de Paris.

L'ESCAE a pour mission la formation des managers, des ingénieurs de conception, des techniciens supérieurs (DUT), des comptables (2^e cycle) du secteur du commerce et de l'administration des entreprises. L'ESCAE comporte sept filières réparties en deux cycles de formation (cycle technicien supérieur et cycle ingénieur). Les tableaux 5-10 et 5-11 présentent respectivement les caractéristiques de ces filières et l'effectif des étudiants. Les débouchés des différents filières sont représentés dans le tableau 5-12.

STRUCTURE ET ORGANISATION

L'ESCAE est organisée comme les autres écoles de l'INP-HB (voir la figure 5-5). Depuis sa création, l'ESCAE fut dirigée par Monsieur Coulibaly Mamadou de 1996 à janvier 2001, et par Monsieur Afred Gbaka depuis le 3 janvier 2001.

3.5 L'ÉCOLE SUPÉRIEURE D'AGRONOMIE (ESA)

HISTORIQUE

L'École supérieure d'agronomie est née le 4 septembre 1996 avec le décret portant création de l'INP-HB. L'ESA est le regroupement des deux ex-écoles d'agronomie existantes à Yamoussoukro à savoir:

- l'ENSA (École nationale supérieure agronomique) créée le 2 septembre 1965 (Elle a été transférée d'Abidjan à Yamoussoukro le 12 octobre 1989);
- l'IAB (Institut agricole de Bouaké), créé en 1977 (même après son transfert à Yamoussoukro, cette école n'a pas changé son nom).

MISSION

L'ESA a pour but la formation d'ingénieurs dans le domaine agricole. Ces ingénieurs sont destinés soit:

- à des carrières administratives (services généraux de l'agriculture, protection des végétaux, génie rural, enseignement ou recherche agronomique);
- à des carrières para-administratives (sociétés d'État, sociétés d'économie mixte);
- à des carrières privées dans le secteur agricole (exploitant, directeur ou administrateur des plantations, domaines, coopératives, groupements, professionnels, bureaux d'études) ou dans le secteur industriel (fabrication de produits phytosanitaires, d'aliments du bétail, de semence, de machine agricole ou transformation de produits agricoles).

La formation à l'ESA est organisée en deux cycles: le cycle des ingénieurs des techniques agricoles et le cycle des ingénieurs agronomes. Les caractéristiques de chacun des deux cycles sont représentées dans le tableau 5-13.

Le cycle des ingénieurs agronomes comprend les spécialités suivantes: défense des cultures; agro-économie; zootechnie; foresterie; production végétale; agro-pédagogie; industrie agro-alimentaire. Le cycle des ingénieurs des techniques agricoles comprend les spécialités suivantes: élevage; agriculture; machinisme agricole; industrie agro-alimentaire; eaux et forêts.

STRUCTURE ET FONCTIONNEMENT

Le fonctionnement de l'ESA est similaire à celui des autres grandes écoles de l'INP-HB. Depuis sa création, l'ESA fut dirigée par Messieurs Rougieux, Hugues Louis, Didier de St. Amond, Assemien Georges, Assemien Hourou Paul, Zingbé Mathias, Kama Berté, et Kimou Akomian.

ÉTUDIANTS

Le tableau 5-14 présente le nombre d'étudiants de l'ESA par nationalité de 1993 à 1997.

3.6 L'ÉCOLE DE FORMATION CONTINUE ET DE PERFECTIONNEMENT DES CADRES (EFCPC)

HISTORIQUE ET MISSION

L'École de formation continue et de perfectionnement des cadres (EFCPC) a été créée le 4 septembre 1996 par le même décret portant création de l'INP-HB. Avant la création de l'EFCPC, chacune des grandes écoles publiques existantes de Yamoussoukro (l'ENSA, l'ENSTP, l'INSET et l'IAB) avait son propre centre ou projet de formation continue.

L'EFCPC est chargée de la formation continue et du perfectionnement des agents d'encadrement des secteurs publics, parapublics et privés relevant des domaines couverts par l'INP-HB. Son champ d'action couvre la Côte d'Ivoire et les pays étrangers.

Les activités de l'EFCPC sont les suivantes:

- Formations qualifiantes qui comportent:
 - le perfectionnement qui consiste en l'organisation de sessions de courte durée sous forme de séminaires, conférences, tables rondes, ateliers etc. Ces sessions font l'objet d'un catalogue annuel, d'une demande à la carte, ou d'une formation sur mesure.
 - l'adaptation au poste qui consiste à organiser des cycles de moyenne durée (moins d'une année scolaire) dans le but d'améliorer le rendement de l'auditeur et de l'amener à un niveau de compétence compatible aux exigences de son poste de travail. Elle a en outre pour but d'améliorer sa capacité aux changements.
- Formations diplômantes: ces formations concernent les niveaux de techniciens supérieurs, ingénieurs de techniques, ingénieurs, 3^e cycle (DESS, spécialisation, etc).

Le public cible de l'EFCPC se compose des diplômés d'université et des grandes écoles, des cadres et techniciens, des agents de maîtrise, des professionnels libéraux, des ouvriers, des paysans, des responsables de GVC, ONG, PME et PMI.

Les formations de l'EFCPC sont délivrées à travers cinq filières distinctes qui sont:

- administration et gestion;
- agronomie;
- génie civil et minier;
- industrie;
- informatique.

Le tableau 5-15 présente les projets de formation, les niveaux de recrutement et la durée des formations par filière.

La méthodologie de la formation de l'EFCPC est:

- la formation par objectifs et par modules;
- la formation en entreprise et sur site;
- les séminaires, ateliers, tables rondes.

Parmi les partenaires de l'EFCPC, on compte:

- les bailleurs de fonds: FDFP (Fonds de développement de la formation professionnelle - Côte d'Ivoire), USAID, PNUD, FAO, BAD, MFC, BIT.
- les institutions de formation:
 - CFP Ouagadougou (Burkina Faso);
 - PTP Mali;
 - MTP Togo;
 - CTOPO Guinée;
 - Université de Niger;
 - École polytechnique de Thiès (Sénégal);
 - Intec (France);

- Ministères techniques (Djibouti, Gabon, Tchad).
- les structures techniques telles que BNETD, ANADER, ADRAO, SODEFOR, etc.

STRUCTURE ET ORGANISATION

L'EFCPC est administrée par: un directeur, un contrôleur de gestion, un conseiller en études de projets et conventions, un chef du service de l'information et de la communication, un chef du service de la logistique et du patrimoine, un chef du service administratif et financier, des chefs de filières (Voir aussi la figure 5-6).

LE DIRECTEUR : Il préside le conseil d'école, prépare ses délibérations et assure l'exécution des décisions dudit conseil. Il est responsable des services administratifs et techniques de l'école. Il est l'ordonnateur délégué du budget de l'école. Depuis sa création, l'EFCPC fut dirigée par deux directeurs qui sont: Monsieur Lokpo Brahima (1996 au 2 janvier 2001) et Monsieur Dago Gnassé Léon (depuis le 3 janvier 2001).

LE CONTRÔLEUR DE GESTION : Il est chargé de l'audit interne administratif, organisationnel et financier de l'EFCPC. Il prépare les procédures d'évaluation et veille au respect des modalités de leur exécution.

LE CONSEILLER PÉDAGOGIQUE : Il contribue, en collaboration avec les chefs de filières, à la conception, à l'harmonisation, à la réalisation et à l'évaluation des actions de formation. Il est chargé de la synthèse des rapports de formation. Il met en place la procédure d'obtention des diplômes et des équivalences. Il prépare les délibérations pour le jury du conseil d'école. Le conseiller pédagogique peut assurer des fonctions administratives du directeur de l'EFCPC par délégation.

LE CONSEILLER EN ÉTUDES DE PROJETS ET CONVENTIONS : Il assiste le directeur en matière de recherche de partenariat. Il prospecte, en collaboration avec le chef de filière concernée, de nouveaux marchés en identifiant ou en suscitant des besoins de formation chez les partenaires potentiels. Il conduit les études techniques et économiques des projets (faisabilité, opportunité etc). Il peut assurer des fonctions administratives du directeur de l'EFCPC par délégation. Le conseiller propose des actions de formation dans des secteurs d'activités jusqu'alors inexploités.

LE CHEF DE SERVICE ADMINISTRATIF ET FINANCIER : Il est chargé de: la gestion administrative des personnels de l'EFCPC; du suivi des factures et paiement des prestations; du recouvrement des créances; de l'établissement du budget de l'école; de la centralisation des informations relatives à la scolarité des auditeurs.

LE CHEF DE SERVICE LOGISTIQUE ET PATRIMOINE : Le chef du service logistique et patrimoine est chargé d'apporter un appui à l'ensemble des structures de l'école. Plus particulièrement, il offre aux enseignants et aux auditeurs l'accès aux commodités nécessaires à leurs activités pédagogiques (équipement audiovisuel, salles, reprographie, matériel roulant, etc.) et favorise le bon déroulement des actions de formation. Il est chargé de la gestion du patrimoine de l'école.

LE CHEF DE SERVICE INFORMATION ET COMMUNICATION : Il est chargé

de la promotion des actions de formation ainsi que de la constitution et de la diffusion de toutes les informations relatives à l'organisation des enseignements. Il conçoit et édite tous les supports d'information (bulletins, brochures, plaquette, documents audiovisuels, catalogues, etc.).

LE CHEF DE FILIÈRE : Il est chargé de l'exécution des projets de formation. Il participe avec le conseiller en gestion de projets et conventions à la prospection de nouveaux marchés et à l'élaboration de conventions. Il actualise les programmes de formation et rédige les rapports d'activités. Il propose le budget de consommation et les factures des prestations de formation.

PERSONNEL, ÉTUDIANTS, BUDGET

Le personnel administratif et technique se compose d'une quarantaine de personnes. Le personnel enseignant étant géré par les départements de l'INP-HB, l'EFCPC comme les autres écoles qui composent l'INP-HB ne possède pas d'enseignants en tant que tel.

Le nombre d'étudiant en 2000/2001 avoisine 1 500. Ce nombre connaît une hausse en 2001/2002, passant à 1 800 étudiants.

Les ressources financières de l'EFCPC proviennent:

- du budget de fonctionnement de l'EFCPC. Ce budget qui était de 19 millions en 2000/2001 est passé à 8 millions en 2001/2002;
- des recettes perçues des prestations de l'EFCPC qui parmi toutes les écoles de l'INP-HB est la seule ayant pour vocation de générer des ressources propres pour le compte de l'institut. Ces recettes sont versées dans un compte distinct et géré selon les lois de la comptabilité publique;
- des dons et des legs.

Les ressources financières de l'EFCPC servent à: payer les charges de l'école; financer les projets approuvés; payer les interventions aux différents projets, etc.

4. L'INSTITUT PÉDAGOGIQUE NATIONAL DE L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE ET PROFESSIONNEL (IPNETP)

4.1 HISTORIQUE

Pour la formation des enseignants des établissements placés sous sa tutelle, le Ministère de l'enseignement technique et de la formation professionnelle avait créé, en 1962, l'École normale de l'enseignement technique (ENET). Mais cette

école a dû arrêter ses activités en raison des difficultés de recrutement des candidats. En 1975, le développement de la Côte d'Ivoire, son essor économique exceptionnel depuis l'indépendance, et surtout la formidable explosion démographique, vont conduire l'enseignement technique et la formation professionnelle à se modifier pour répondre à une importante demande en main-d'œuvre qualifiée. La formation de formateur semble alors représenter l'investissement le plus sûr. C'est ainsi que l'Institut pédagogique national de l'enseignement technique et professionnel (IPNETP) fut créé.

4.2 MISSION

L'IPNETP est un établissement public national à caractère administratif. Il a les missions suivantes:

- assurer la formation initiale et le perfectionnement pédagogique, technique et professionnel des formateurs de l'enseignement technique et professionnel;
- assurer la formation et le perfectionnement des personnels d'encadrement de l'enseignement technique et professionnel (inspecteurs, chefs d'établissements, conseillers pédagogiques, chefs de travaux, censeurs, etc);
- réaliser la recherche pédagogique et technologique;
- élaborer, produire, diffuser et vendre toutes aides pédagogiques et didactiques.

L'IPNETP offre également, d'une part, des prestations de formation professionnelle continue au bénéfice de formateurs d'organismes de formations publics ou privés, et d'autre part, des prestations de conseils, d'expertise, de production pédagogique et d'application industrielle au profit de partenaires extérieurs publics ou privés.

Pour remplir ses missions, l'IPNETP a choisi, pour toutes ses interventions un mode de fonctionnement par projet. Cette approche, qui subordonne toute action de formation à l'analyse des besoins, utilise les outils de la technologie éducative: définition d'objectifs opérationnels, élaboration de stratégies adaptées...

Un dispositif a permis à l'IPNETP d'assurer les formations de formateurs d'organismes aussi divers que:

- le Lycée technique d'Abidjan;
- le Lycée professionnel hôtelier d'Abidjan, en collaboration avec le Canada;
- la Caisse de stabilisation et de soutien des produits agricoles;
- l'École forestière de Bouaké, etc.

L'ensemble des formations de l'IPNETP couvre plus de 40 spécialités réparties dans quatre domaines: formations industrielles; formations tertiaires; formations générales; sciences de l'éducation. Le tableau 5-16 présente les filières de l'IPNETP.

4.3 STRUCTURE ET FONCTIONNEMENT

L'IPNETP a six organes qui sont (Voir aussi la figure 5-7):

- la direction générale (DG);
- le secrétariat général (SG);
- la direction des affaires financières (DAF);
- l'École de formation initiale (EFI);
- l'École de formation continue (EFC);
- le Centre de recherche et de production (CREP).

DIRECTION CENTRALE (DG)

Depuis sa création, l'IPNETP fut dirigé successivement par Monsieur Bah Souleymane (de 1975 jusqu'au 2 mai 2000) et Monsieur Bih Emile (depuis le 2 mai 2000). Le directeur de l'IPNETP est assisté par les services suivants:

- service coopération internationale et partenariat qui a pour rôle: la définition de la politique et des priorités en matière de coopération internationale et de partenariat national; la définition des stratégies et moyens; la gestion des accords, bourses étrangères et projets de partenariat.
- service communication et relations publiques qui est chargé: de la conception et la mise en œuvre de plans de communication interne et externe; de la création et l'animation de supports de communication interne et externe; du conseil en communication; de la gestion des relations extérieures, des activités de relations publiques et marketing de l'institution; de la gestion des réunions et rencontres internes et externes.
- conseillers techniques qui sont au nombre de deux. Le premier conseiller technique est chargé des affaires académiques et pédagogiques. Le second est chargé de l'administration et du développement des ressources humaines.

SECRETARIAT GÉNÉRAL (SG)

Le secrétariat général assiste et conseille le directeur général dans la gestion administrative. Il est aussi chargé: du suivi de l'exécution des différentes décisions; de l'organisation et la gestion des réunions du comité de direction, du conseil de gestion et du conseil scientifique; de la gestion des correspondances administratives; de la supervision des affaires courantes. Le secrétaire général assure la gestion des services qui lui sont rattachés. Ce sont:

- le Centre des ressources informatiques (CRI) chargé de:
 - l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan de développement des ressources informatiques et des nouvelles technologies de l'information et de la communication;
 - suivi et contrôle du plan d'informatisation des services;

- l'élaboration et la mise en œuvre des plans de formation en informatique;
 - suivi, contrôle et maintenance de l'équipement informatique;
 - supervision des activités de formation en informatique.
- le service administratif et des ressources humaines (SARH) qui a pour rôle:
- l'enregistrement, le suivi, le contrôle des données individuelles et collectives du personnel;
 - la tenue et la mise à jour des dossiers, documents et registres imposés par la réglementation du travail;
 - l'application des dispositions légales et réglementaires;
 - la mise en relations avec les services administratifs de l'emploi, les services d'information et de documentation;
 - le suivi des activités du standard et du courrier;
 - la gestion des demandes externes des salles (locations)
 - le développement et la mise en œuvre d'un plan de développement des ressources humaines;
 - élaboration d'un plan de gestion des carrières du personnel;
 - développement et mise en œuvre des plans de formation du personnel;
 - programmation des effectifs, suivi des recrutements et des affectations;
 - élaboration et exploitation de données statistiques sur le personnel.
- le Centre de documentation de l'information (CDI) qui s'occupe de:
- la mise en œuvre de la politique de gestion des supports et moyens documentaires, d'informations scientifiques et technologiques;
 - développement de stratégies d'information technique et scientifique;
 - la gestion des moyens techniques, technologiques et des fonds documentaires disponibles.
- le service central de la scolarité chargé de:
- la gestion des stagiaires: admission, réadmission, inscription, vie scolaire, effectifs;
 - l'élaboration et la mise à jour des données statistiques sur les stagiaires;
 - l'élaboration et la diffusion d'annuaires statistiques ou de documents administratifs sur les stagiaires;
 - archivage des données statistiques sur les stagiaires;
 - gestion des résultats des examens internes et des concours.
- le service médical chargé de:
- l'organisation et la mise en œuvre des soins de première néc-

- cessité au personnel et aux stagiaires de l'institut;
- le conseil dans la définition et la mise en œuvre d'une politique de prévention (information, sensibilisation et communication) et de santé en direction des personnels et des stagiaires;
- la gestion des équipements, fournitures et médicaments et du personnel du service.

DIRECTION DES AFFAIRES FINANCIÈRES (DAF)

Le directeur des affaires financières est chargé de:

- la supervision, le contrôle et le suivi des activités des services rattachés;
- la définition d'une politique financière et budgétaire pour l'institut;
- le développement et la mise en œuvre de stratégies de mobilisation de ressources propres de l'institut;
- l'établissement et le développement de relations de collaboration avec les partenaires financiers institutionnels (administratifs) et privés (fournisseurs) de l'institut;
- préparation des engagements de dépenses;
- définition et mise en œuvre de la politique et du plan de maintenance du patrimoine et du matériel.

Le directeur des affaires financières est aussi chargé de la supervision, du contrôle et du suivi des activités des services rattachés qui sont:

- le service des finances et de la comptabilité qui a pour rôle:
 - le budget;
 - la préparation des éléments d'exécution du budget, notamment l'engagement, la liquidation et l'ordonnancement;
 - l'établissement de l'état mensuel d'exécution du budget;
 - établissement de la comptabilité analytique;
 - gestion de la bourse et des primes de stage des stagiaires;
 - gestion de la paye.
- le service du patrimoine et de maintenance (SPM) chargé:
 - la préparation des marchés, baux et conventions et suivi de leur exécution;
 - planification des besoins en équipements, infrastructures et matériels;
 - élaboration de projets et recherche de matériel et équipements;
 - contrôle et suivi de la logistique et du matériel roulant;
 - supervision des services techniques et des moyens généraux.

ÉCOLE DE FORMATION INITIALE (EFI)

Le directeur de l'École de formation initiale est chargé de:

- la mise en œuvre et la supervision des activités d'animation pédagogique, scientifique et culturelle de l'institut;

- la supervision des activités des stagiaires en formation initiale;
- l'établissement et le développement de relation de collaboration avec les partenaires institutionnels publics et privés;
- le développement et la mise en œuvre de projets spéciaux.

Le directeur de l'EFI a sous sa responsabilité les personnels et service suivants:

- les chefs de département qui ont pour rôle:
 - l'animation et la coordination des filières de formation;
 - l'élaboration de programme de formation;
 - la coordination des activités de formation;
 - la coordination des cellules pédagogiques et des projets de formation;
 - la gestion pédagogique des enseignants de leur département;
 - le traitement des dossiers de recrutement des enseignants permanents et vacataires;
 - l'animation des activités scientifiques, académiques, sociales ou culturelles au sein du département.
- service des études et programmes chargé de:
 - l'organisation de l'inscription pédagogique des stagiaires;
 - la constitution des équipes, des groupes ou des classes pédagogiques;
 - l'élaboration des emplois du temps des élèves et des formateurs;
 - l'affectation des salles aux groupes-classes ou aux équipes;
 - le suivi et le contrôle des activités pédagogiques;
 - collecte des plans de formation et élaboration de programmes curricula;
 - enregistrement des vacataires et suivi de leurs activités;
 - calcul des charges horaires complémentaires et heures de vacation.
- service des examens, concours et stages chargé de:
 - l'organisation et la gestion des examens internes: des contrôles continus semestriels et des examens de fin d'année;
 - l'organisation des tests d'évaluation à l'entrée de l'institut;
 - l'organisation des concours d'entrée et des examens pédagogiques nationaux en relation avec la DESUP;
 - recueil et mise à jour des textes réglementant les examens concours nationaux et la vie au sein de l'institution;
 - délivrance des bulletins, relevés de note, attestation et diplômes aux stagiaires et aux candidats;
 - développement des relations avec les établissements d'accueil des stagiaires;
 - identification, choix et information des tuteurs des stagiaires;

- identification des entreprises, choix et placement des stagiaires en entreprise.
- chefs de cellules qui s'occupent de:
 - l'organisation et l'exécution des formations;
 - la formalisation des cours dispensés;
 - la gestion des ressources humaines de la cellule;
 - la définition des besoins en matériel technique et fournitures d'exploitation de la cellule;
 - le recueil des plans de formation, des formalisations des unités de formation des productions et des projets de formation relatifs aux disciplines de la cellule;
 - l'assistance aux chefs de département dans l'élaboration des plans de formation;
 - la mise à la disposition des chefs de départements des problèmes de la cellule;
 - l'élaboration du programme d'activité de la cellule;
 - le suivi des formateurs de la cellule;
 - l'établissement d'un état prévisionnel des charges annuelles des formateurs;
 - l'accueil et l'information des nouveaux formateurs sur la cellule et la culture pédagogique de l'IPNETP
 - la proposition de sujets d'examens et concours aux chefs de département.
- chefs d'équipes ou de projets qui sont chargés de:
 - la gestion des équipes;
 - l'élaboration des emplois du temps et plannings d'activités avec les formateurs de l'équipe;
 - la définition des besoins de l'équipe en matériel technique et fournitures de bureau;
 - la mise à la disposition des chefs de service et de cellules des plans d'activités ainsi que tout autre problème concernant l'équipe;
 - la rédaction du bilan de rentrée de l'équipe;
 - l'animation des séances de régulation de l'équipe.

ÉCOLE DE FORMATION CONTINUE (EFC)

- Le directeur de l'École de formation continue a pour rôle:
- la supervision des activités des stagiaires en formation continue;
 - l'établissement et le développement de relations de collaboration avec les partenaires institutionnels publics et privés;
 - le développement et la mise en œuvre de projets spéciaux;
 - l'élaboration d'un plan de formation professionnelle continue des forma-

teurs et des personnels d'éducation.

Le directeur de l'EFC supervise les activités des services suivants qui lui sont rattachés:

- service formation des formateurs et des personnels d'éducation qui est chargé de:
 - la mise en œuvre de la politique de formation continue des formateurs et des personnels d'éducation;
 - le développement des stratégies de formation professionnelle continue des formateurs et des personnels d'éducation;
 - le développement de partenariats nationaux et internationaux en matière de formation professionnelle continue des formateurs;
 - la réalisation d'études prospectives dans le domaine de la formation continue.
- service formation en entreprise chargé de:
 - la mise en œuvre d'un plan de formation professionnelle en entreprise;
 - le développement de partenariats nationaux et internationaux en matière de formation en entreprise;
 - le développement et la mise en œuvre de projets de formation professionnelle continue en direction de divers publics;
 - réalisation d'études prospectives dans le domaine de la formation continue en entreprise.
- Centre d'anglais de spécialité (CAS) qui a pour rôle:
 - le développement et la mise en œuvre de projets de formation continue des formateurs et des salariés des entreprises publiques et privées en anglais de spécialité;
 - le développement et la mise en œuvre d'un plan de formation des formateurs et agents de l'institut en anglais;
 - l'acquisition et la gestion de documents techniques et pédagogiques;
 - la gestion du laboratoire de langue;
 - le développement de partenariats locaux et internationaux dans la formation en anglais.

CENTRE DE RECHERCHE ET DE PRODUCTION (CREP)

Le directeur du centre de recherche et de production est chargé de:

- la supervision des agents et des stagiaires dans les ateliers;
- l'établissement et le développement de relations de collaboration avec les partenaires institutionnels publics et privés;
- le développement et la mise en œuvre de projets;
- l'élaboration d'une politique de recherche.

Le directeur du centre de recherche et de production est aussi chargé de la

supervision des activités des services qui lui sont rattachés. Ces services sont:

- service de recherche et valorisation qui a pour rôle:
 - la conception et la mise en œuvre de la politique de recherche pédagogique, technologique et didactique;
 - l'élaboration et la mise en œuvre d'activités de recherche;
 - la gestion des équipes et des projets de recherche;
 - le suivi, le contrôle et l'évaluation des activités de recherche;
 - l'organisation de séminaires, colloques, tables rondes, symposia, etc;
 - la publication des résultats de la recherche.
- service des ateliers de production:
 - mise en œuvre de la politique de production des ateliers (menuiserie, construction mécanique, construction métallique, génie électrique, garage auto);
 - élaboration des stratégies et des moyens appropriés pour le développement de la production dans les ateliers;
 - management des activités de production dans les ateliers et en CAO/DAO.
- service des appuis pédagogiques (audiovisuel, laboratoire photo, reprographie, PAO, imprimerie):
 - mise en œuvre de la politique de production des appuis pédagogiques et des ressources de technologie éducative et de l'édition;
 - élaboration des stratégies et des moyens appropriés pour le développement de la production des structures de technologie éducative et des appuis pédagogiques;
 - gestion des activités d'édition et de publication;
 - établissement de partenariats avec les maisons d'édition locales et étrangères;
 - conception, réalisation et diffusion de toute aide ou média didactique;
- chefs d'ateliers:
 - gestion des ateliers de production;
 - maintenance générale des machines et du petit outillage;
 - réalisation d'études de faisabilité;
 - conception et réalisation d'ouvrages;
 - mise à niveau professionnel des stagiaires;
 - recherche de marchés;
 - exécution de projets spéciaux à la demande de la direction;
 - élaboration du bilan d'activité des ateliers.

4.4 BUDGET, PERSONNEL ET ÉTUDIANTS

Le tableau 5-17 nous montre le budget subventionné par l'État dans le cadre du Budget général de fonctionnement (BGF) de l'IPNETP depuis 1990. Pour l'année 2001/2002, l'effectif du personnels administratifs, techniques et enseignants de l'IPNETP est le suivant: 103 personnels permanents dont 36 administratifs et 67 enseignants fonctionnaires; 44 vacataires.

Eu égard au nombre réduit des enseignants permanents de l'IPNETP par rapport à l'accroissement des effectifs de stagiaires et de spécialités, et pour un meilleur encadrement de ces derniers, l'institut fait appel à des vacataires jouissant d'une longue expérience professionnelle et appartenant tant aux secteurs privés que publics. Cela permet une interaction entre la formation dispensée et de monde professionnel.

Le tableau 5-18 présente la répartition des étudiants de l'IPNETP par filières.

5. L'ÉCOLE NORMALE SUPÉRIEURE (ENS)

5.1 HISTORIQUE ET MISSION

L'École normale supérieure (ENS) a été créée officiellement en 1964 mais ouverte depuis 1961/1962 avec l'assistance de l'UNESCO. Placée sous la tutelle du Ministère de l'éducation nationale, l'ENS a été déclarée établissement d'enseignement supérieur en 1969. C'est un établissement de recherche en éducation. À ce titre, il est chargé de:

- la formation et du perfectionnement pédagogique des enseignants de l'enseignement secondaire général;
- la formation des personnels d'encadrement pédagogique de l'enseignement secondaire général et de l'enseignement primaire;
- la formation des personnels d'encadrement administratifs et de la vie scolaire;
- la recherche en éducation;
- la production et de la diffusion de matériel didactique.

L'ENS comprend deux grandes filières:

- la filière enseignante qui regroupe le CAP/CM, le CAP/CPL et le CAPES.
 - Les sous-filières sont: philosophie, lettres modernes, histoire-géographie, allemand, anglais, espagnol, mathématiques, sciences physiques et sciences naturelles;

- la filière encadrement qui regroupe la formation des encadreurs suivants: conseillers d'orientation, conseillers d'éducation, éducateur, inspecteur de l'enseignement primaire, professeur de CAFOP.

Les caractéristiques des filières de l'ENS sont répertoriées dans le tableau 5-19.

5.2 STRUCTURE ET ORGANISATION

Les organes de l'ENS sont: la commission consultative de gestion; la direction; les structures de formation, de recherche et de production pédagogique; les organes techniques.

LA COMMISSION CONSULTATIVE DE GESTION

Elle comprend: le Ministre chargé de l'enseignement supérieur (président) ou son représentant; le Ministre chargé de l'économie et des finances ou son représentant; le Ministre chargé de l'éducation nationale ou son représentant; le Ministre chargé de la fonction publique ou son représentant; le Ministre chargé de la culture ou son représentant.

Les actes suivants du directeur de l'ENS sont soumis à l'autorisation préalable de la commission consultative de gestion: la création de département, service ou toutes autres structures; les programmes d'investissement; le règlement intérieur; les programmes de prestations de services destinés à des partenaires extérieurs.

LA DIRECTION

L'ENS est dirigée par un directeur, nommé par décret en conseil des ministres, sur proposition conjointe des ministres membres de la commission consultative de gestion. Il a rang de directeur d'administration centrale. Il est choisi parmi les professeurs de rang magistral.

À la tête de l'ENS, ce sont succédés plusieurs directeurs qui sont Messieurs Barbe (1962-1964), André Nicolas (1964-1967), Léon F. Siefer (1967-1971), Tanoe Aka (1971-1977), Touré Vakaba (1977-2001) et l'actuel directeur Tapé Gozé.

La direction de l'ENS comprend:

- la sous-direction de l'administration et des finances chargée de l'administration générale des finances de l'école et de la gestion des équipements généraux;
- la sous-direction des appuis pédagogiques, des ressources informatiques et de la documentation chargée des activités dans les domaines de l'audiovisuel, la documentation, l'information, l'informatique et la reprographie.

LES STRUCTURES DE FORMATION, DE RECHERCHE ET DE PRODUCTION PÉDAGOGIQUE

Ce sont:

- le centre de formation initiale chargé de la formation initiale des enseignants de l'enseignement secondaire général, des personnels d'encadrement pédagogique, des personnels d'encadrement administratifs et de la gestion pédagogique des étudiants et stagiaires;
- le centre de production et de recherche en éducation chargé de la production de manuel scolaire, de la recherche pédagogique et didactique et des études d'évaluation et de prospective;
- le centre de formation continue chargé de la formation continue des personnels d'encadrement administratifs et de la vie scolaire, des enseignants de l'enseignement secondaire et ceux des centres de formation des enseignants du primaire;
- les départements de formation et de recherche regroupant les enseignants d'une même discipline ou de disciplines voisines ainsi que les équipements pédagogiques liés à ces disciplines.

L'ENS comprend les départements suivants: langues, arts et lettres, histoire-géographie, sciences et technologie, sciences de l'éducation.

LES ORGANES TECHNIQUES

Ce sont:

- le comité de direction chargé de suivre et de coordonner la mise en application de la politique et de la gestion de l'école. Il est composé du directeur de l'école, des sous-directeurs et des directeurs de centres;
- le conseil d'enseignement et de recherche chargé d'émettre des avis et recommandation sur toutes questions portant sur le fonctionnement pédagogique et les activités de recherche de l'établissement.

5.3 BUDGET, PERSONNEL ET ÉTUDIANTS

Le budget de l'ENS en 2002 s'élève à 2,26 milliards de FCFA.

Le personnel enseignant de l'ENS en 2001/2002 est composé de:

- 89 enseignants permanents (3 professeurs titulaires, 8 maîtres de conférence, 34 maîtres-assistants, 18 assistants, 22 professeurs certifiés, 3 professeurs licenciés et 1 professeur d'enseignement général);
- 24 vacataires.

Le personnel non-enseignant est de 54 personnes.

Le nombre d'étudiants de l'ENS est de 1 474 en 2001/2002. L'année précédente, ce nombre était de 1 706 étudiants. Le tableau 5-20 présente le nombre d'étudiants par filière de 1993 à 1997.

6. L'ÉCOLE NATIONALE D'ADMINISTRATION (ENA)

6.1 HISTORIQUE ET MISSION

L'École nationale d'administration (ENA) est un établissement placé sous la tutelle du Ministère du travail, de la fonction publique et de la réforme administrative. Elle a été créée par la loi n° 60-271 du 2 septembre 1960. Elle remplaçait le Centre de perfectionnement de la fonction publique (CPFP) créé le 9 mars 1959. Cette école avait pour mission de doter rapidement la jeune nation des cadres supérieurs dont celle-ci avait besoin. L'ENA est chargée de la formation des fonctionnaires qui se destinent aux corps des administrations générales, économiques, sociales et judiciaires, à la carrière diplomatique, à la magistrature, ainsi qu'aux corps, services ou carrières déterminés par décret sur proposition des ministres intéressés et du Ministre de l'économie et des finances. En 1966, aux cycles A et B, qui existaient depuis 1960, vont s'ajouter: I) le cycle supérieur (CS) qui forme les administrateurs au sens large, c'est-à-dire, les fonctionnaires supérieurs de la quasi généralité des administrations; II) le cycle moyen supérieur (CMS) qui forme des attachés administratifs, subordonnés immédiats des administrateurs; et III) le cycle moyen (ex-école pratique de la fonction publique) forme les secrétaires administratifs, les chanceliers, les secrétaires des finances, les contrôleurs du travail, les contrôleurs du Trésor, des impôts, des douanes, des prix et les greffiers. L'ENA assure aussi la formation initiale et continue des formations et agents de l'État.

L'effectif de l'ENA de 49 en 1959 a connu une véritable expansion en 1977 (la figure 5-8). De nombreux cadres sont formés dans tous les secteurs d'activités de développement. L'administration ivoirienne « s'ivoirise » par le canal de l'ENA qui va former à la sortie des indépendances nombreux élites politiques et administratives.

6.2 LES FILIÈRES DE FORMATION DE L'ENA

Le décret n° 97-25 du 15 janvier 1997 a introduit d'importantes réformes au niveau de l'organisation structurelle et fonctionnelle de l'ENA. L'organisation de l'école s'est fortement étoffée pour assurer un meilleur suivi pédagogique et administratif des élèves.

L'ÉCOLE DE LA MAGISTRATURE ET DES PROFESSIONS JUDICIAIRES (EMPJ)

Elle est chargée de la formation initiale et continue des auditeurs de justice et magistrats, des attachés et secrétaires des greffes et parquets, des fonctionnaires des services judiciaires.

L'ÉCOLE DE GESTION ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE (EGEF)

Elle est chargée de la formation initiale des fonctionnaires relevant des filières du commerce, de la douane, des impôts, du Trésor. De même, cette école prépare au cycle d'études supérieures africaines en management des établissements sanitaires (CESAMES) qui vise à former des dirigeants d'institutions sanitaires au lieu et place du cycle supérieur de la santé.

L'ÉCOLE DE GESTION ADMINISTRATIVE ET DE LA DIPLOMATIE (EGAD)

Elle est chargée de la formation initiale des fonctionnaires relevant des filières de l'administration générale, de la diplomatie, des affaires maritimes et portuaires, du travail et affaires sociales.

LA DIRECTION DE LA FORMATION CONTINUE (DFC)

Elle se propose la formation continue de perfectionnement des fonctionnaires dans les nouvelles techniques, sous la forme de séminaires, d'ateliers ou de conférences ponctuelles. En outre, elle permet de développer la culture administrative générale des cadres supérieurs et moyens par une formation sur les problèmes majeurs posés par le développement. Elle favorise une féconde participation à la vie de l'administration par une meilleure valorisation des aptitudes individuelles et collectives au changement. Elle permet de prendre conscience de l'interdépendance des connaissances techniques et administratives dans le contexte global du développement. La DFC apporte aux cadres administratifs, une formation sur le progrès des techniques administratives par une ouverture sur les méthodes modernes de gestion.

(Aimée Adiko, sauf la section 6 par Lasm Manso)